

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 7

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le cinq du mois d'octobre à 19 heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire.

Date de la convocation : 28/09/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaients présents : COTTINI Christian, FUCILI Chantal, DOYON Cécile, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, BELLE Cyril, BRES Marie-Christine, BENISTANT Delphine, FONTANIE Marc, CARRE Christophe, GRUBER Laëtitia, MORAND Virginie, PAYRE Monique, PROST Yohann

Absente excusée : MICHELON Noémie a donné un pouvoir à FUCILI Chantal

Secrétaire de séance : Christophe CARRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28/08/2020

Affaires soumises à délibérations

1- Affaires scolaires :

- Vote des horaires école de Meymans à compter du 02/11/2020
- Vote de l'organisation pédagogique
- Devis transport méridien

2 - **Assainissement** : Modification de la station d'épuration de Meymans

3 - Location des salles communales

4 - **Personnel Communal** : Suppression de postes d'Adjoints Techniques

5 - ASA du Besset

Rapporteurs

Cécile DOYON

Yohan PROST

Chantal FUCILI

Chantal FUCILI

Martin ZANOTTI

Affaires non soumises à délibération

6 - Rencontre avec le centre des espaces naturels

7 - Point sur l'ex décharge entreprise VESCOVI

8 - Information sur le PNRV

9 - Repas des personnes âgées

10 - Illuminations de Noël

11 - Vœux 2021

12 - SIBELCO

13 - Présentation du site internet

14 - Affaires diverses

Yohan PROST

Yohan PROST

Yohan PROST

Monique PAYRE

Chantal FUCILI

Chantal FUCILI

Christian COTTINI

Noémie MICHELON

1 – OBJET : Vote des horaires pour les écoles de Meymans et de Beauregard à compter du 02/11/2020

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réouverture de l'école au Village de Meymans il y a lieu de proposer des nouveaux horaires pour l'école de Meymans et pour l'école de Beauregard à compter du 02/11/2020. La commission affaires scolaires propose les horaires suivants :

Ecole de Meymans :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 - 8 h 45 à 11 h 50
 - 13 h 25 à 16 h 20

Ecole de Beauregard :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - 8 h 30 à 12 h
 - 13 h 35 à 16 h 05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DONNE SON ACCORD** pour les horaires suivants à compter du 02/11/2020 :

Ecole de Meymans :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 - 8 h 45 à 11 h 50
 - 13 h 25 à 16 h 20

Ecole de Beauregard :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - 8 h 30 à 12 h
 - 13 h 35 à 16 h 05

1 bis - OBJET : Vote de l'organisation pédagogique

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réouverture de l'école au Village de Meymans il y a lieu de voter l'organisation pédagogique à compter du 02/11/2020. Il est proposé de transférer la classe des Grandes sections de maternelle et les CP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DONNE SON ACCORD** pour transférer la classe des Grandes sections de maternelle et les CP à l'école de Meymans à compter du 02/11/2020.

1 ter - OBJET : Transport méridien

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réouverture de l'école au Village de Meymans il y a lieu de mettre en place un transport méridien supplémentaire. Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECIDE** de retenir l'Entreprise PERRAUD pour un montant de 176 € TTC par jour de transport méridien.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2 - OBJET : Assainissement : restauration de la station d'épuration de Meymans

Dans le cadre d'une visite des stations d'épurations de la commune, il est constaté que la station d'épuration située à Meymans arrive à saturation.

Afin d'y remédier, il y a lieu de solliciter la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo pour étudier et engager les travaux nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECIDE** de solliciter la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo pour étudier et engager les travaux nécessaires sur la station d'épuration située à Meymans.

3 - OBJET : Règlement salles communales

Dans le cadre des locations des salles communales (ECR et salle de Beaugard), un règlement unique est proposé pour la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECIDE** d'établir un règlement unique pour la location de la salle communale de Beaugard et l'ECR de Meymans.

4 - OBJET : Suppression de deux postes d'Adjoint Technique

Le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de 2 postes d'Adjoints Techniques contractuels à temps non complet (13.50/35ème et 18.50/35ème) restés inscrits dans le tableau des effectifs alors qu'ils n'étaient plus pourvus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE la suppression de 2 postes d'Adjoints Techniques contractuels à temps non complet (13.50/35ème et 18.50/35ème).**

5 - OBJET : Plans de gestion sur 5 ans des boisements de berges des rivières

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une enquête publique environnementale unique regroupant deux enquêtes préalables à Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant le projet de plans de gestion sur 5 ans des boisements de berges des rivières Joyeuse-Chalon-Savasse-Charlieu-Béaure-Besset s'est déroulée du 14/09/2020 au 05/10/2020.

La Direction Départementale du Territoire a retiré le ruisseau du Besset des cours d'eau.

Il est demandé de reclasser le ruisseau du Besset en cours d'eau et qu'il soit géré par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo. Risque d'inondation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DEMANDE le reclassement du ruisseau du Besset situé sur la commune de Beaugard-Baret en cours d'eau classique drômois, et que celui-ci soit géré par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.**

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur le Maire propose de reporter le point illumination ainsi que le point site internet, report adopté à l'unanimité

Rencontre avec le Centre des Espaces Naturels Sensibles

Le Centre des Espaces Naturels a présenté l'avancée des travaux de restauration des pelouses sèches propices aux orchidées. Les travaux engagés impliquent fortement nos agriculteurs dans une démarche partenariale. Cependant, ces travaux et cette dynamique ne sont pas suffisamment valorisés. En mai ou juin 2021 une sortie de sensibilisation à la richesse écologique de ces pelouses sera donc organisée. Des actions à destination des écoles sont aussi envisagées.

Point sur l'ex-décharge VESCOVI

Cette décharge a été cédée à l'entreprise AROD – NEGOMETAL. Des déchets inertes ont été déversés avec des volumes plus conséquents que prévu et des débordements sur le calendrier.

Aujourd'hui la décharge a été remblayée. Un bungalow demeure de façon illégale sur le terrain. Rendez-vous a été pris avec le propriétaire

Information sur le Parc Naturel Régional du Vercors

Notre commune est sollicitée pour intégrer le Parc en 2023, lors du renouvellement de la charte. Cette intégration présente un certain nombre de points positifs pour la commune. Le Conseil se positionnera sur cette question le moment venu.

Repas des personnes âgées

Compte tenu de la situation sanitaire, il a été décidé d'annuler le « repas des anciens » prévu en janvier 2021. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées. Celles qui le souhaitent pourront bénéficier d'un colis composé de produits locaux qui leur sera délivré avant Noël.

Vœux du Maire

Sauf nouveaux impératifs liés à la crise sanitaire, les vœux auront lieu le vendredi 29 janvier 2021 à 18h30.

SIBELCO

Le parking de Beauregard est la propriété de la société SIBELCO mais l'entretien des peupliers qui le longent relève de la responsabilité de la commune. Le conseil est également informé que la carrière des Pacots serait en cours de cession à la société VESCOVI d'Hostun.

La séance est levée à 21h45.

Vu le Maire, vu le secrétaire de séance.
